

Extrait du SNUipp-FSU 65

<https://65.snuipp.fr>

NON A EDVIGE !

- ARCHIVES - année 2010 / 2011 - Les actions - Actions modalités - PETITIONS -



Date de mise en ligne : jeudi 11 septembre 2008

SNUipp-FSU 65

Communiqué du collectif Non à Edvige - Premières avancées

Communiqué du Collectif « Non à EDVIGE » le 10 septembre 2008

Une conférence de presse a réuni le 9 septembre les 12 organisations signataires d'un recours commun en annulation devant le Conseil d'Etat du décret créant le fichier EDVIGE, ainsi que bon nombre d'organisations et individus signataires de l'Appel « Pour obtenir l'abandon d'EDVIGE ».

La mobilisation contre la mise en place de ce fichier est immense et témoigne de l'inquiétude légitime de la population face aux attaques qu'il porte contre les droits fondamentaux et les libertés publiques et individuelles. Cette mobilisation a enfin été entendue et le Président de la République a souhaité que les libertés publiques soient préservées. La ministre de l'intérieur sur TF1 hier s'est déclarée prête à recevoir les organisations qui le lui demanderaient mais pour ensuite décider d'exclure a priori les représentants des 800 organisations et des 135000 signataires individuels du Collectif « Non à EDVIGE ».

Cette mise à l'écart va manifestement à l'encontre de la démarche d'apaisement et de dialogue mise en avant par le Président de la République pour garantir les libertés.

Elle apparaîtra incompréhensible aux yeux de l'opinion publique et de nature à jeter un total discrédit sur l'action de la Ministre de l'Intérieur, comme sur la parole du Président de la République.

Pour le Collectif, le retrait du décret est un préalable à l'ouverture d'un débat parlementaire sur le respect des libertés publiques, débat dont l'annonce nous réjouit : il est plus que temps que les citoyens, par l'intermédiaire de leurs représentants, reprennent leur place dans une discussion qui n'aurait jamais dû leur échapper.

Dès aujourd'hui, les organisations demandent donc à rencontrer les groupes parlementaires des deux assemblées pour remettre les citoyens au coeur du débat.

Elles réaffirment leur volonté de voir ce décret annulé. Si le décret n'était pas retiré d'ici là, elles appelleront les citoyens à fêter la sainte EDVIGE le 16 octobre en se rassemblant à Paris et en région pour faciliter le travail de la police et déposer leur propre fiche individuelle de renseignement auprès des services concernés, afin de démontrer que l'absurdité sécuritaire aboutit, peu ou prou, à fichier toute la population.

Dans l'attente du retrait du décret 2008-32, le Collectif « non à edvige » appelle l'ensemble des défenseurs des libertés de ce pays à amplifier la mobilisation en signant et en faisant signer l'appel « Pour obtenir l'abandon d'EDVIGE » <http://www.nonaedvige.ras.eu.org>, pour qu'enfin le gouvernement se résolve définitivement à retirer ce décret liberticide.

Premières avancées

Depuis le 10 juillet, avec plus de 135 000 signatures, 800 organisations signataires, la mobilisation contre le fichier

EDVIGE s'est amplifiée. Les réactions venues de tous bords ont contraint le Président de la République Nicolas Sarkozy à tenter de "désamorcer" le mécontentement exprimé y compris par des personnalités de droite (la secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme Rama Yade, le ministre de la Défense Hervé Morin, des élus de droite, la présidente du Medef, Françoise Parisot, et le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer (UMP)).

Ainsi, malgré les affirmations de François Fillon et de Michèle Alliot-Marie, dès le conseil des ministres de ce mercredi, au lendemain de la conférence de presse très médiatisée du Collectif « NON à EDVIGE », le gouvernement s'est vu contraint de revoir sa copie sans attendre les résultats des différents recours déposés en Conseil d'Etat. Michèle Alliot Marie a été obligée d'admettre l'ouverture d'une concertation sur ce fichier, qui devra être "suivie de décisions pour protéger les libertés", avec s'il en était besoin que le décret n'offrait pas ces garanties.

D'ores et déjà, il semble que les renseignements sur l'orientation sexuelle et la santé des personnes pourraient être supprimés, tout comme le fichage des personnalités. Mais le fichage des mineurs dès 13 ans ne disparaîtrait pas même si un droit à l'oubli permettait l'effacement des données au bout d'un certain temps. Une concertation devrait être mise en place, mais il est indispensable de transformer ces mots en actes et d'obtenir des garanties concernant l'annulation de ce décret liberticide.

Amplifier la mobilisation

Pour autant, malgré cette première avancée, tant que des garanties ne seront pas données sur la concertation, et la mobilisation doit rester. Le dossier de presse EDVIGE est en ligne sur le site de la FSU, il contient les fiches parodiques « aidons la police », les textes de recours, …

- ▶ Il est indispensable de continuer à signer et à faire signer l'appel « Non à EDVIGE ». (Rappel lien : <http://www.nonaedvige.ras.eu.org>).
- ▶ Le 16 octobre, jour de la Sainte Edwige, une parodie de fichage « facilitons le travail de la police » servira de support à la mise en oeuvre d'initiatives au plan national mais aussi par des collectifs locaux dont la FSU est partie prenante.